

[Texte]

LE PERSONNEL DE LA STATION DE RECHERCHE DE LACOMBE

Question n° 4720—M. Schellenberger:

1. Combien de personnes a) travaillaient en 1981 et 1982, b) devraient travailler en 1983 à la station de recherche de Lacombe (Alb.) comme (i) directeur général (ii) chercheur scientifique (iii) biologiste (iv) technicien (v) travailleur agricole général (vi) employé de laboratoire (vii) employé de soutien (commis aux écritures, secrétaire, etc.) (viii) agent d'information (ix) agent d'administration?

2. Envisage-t-on d'augmenter l'effectif de l'une ou l'autre des catégories de la Partie 1 à la suite a) de la création du nouveau Centre de recherche sur la viande à Lacombe, b) de tout nouveau projet de recherche prévu pour cet établissement?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Au 1^{er} avril

	a)			b)
	1981	1982	1983	
(i) Directeur	1	1	1	
(ii) Chercheurs scientifiques	15	17	17	
(iii) Biologistes	2	2	1	
(iv et vi) Techniciens et employés de laboratoire	15	17	15	
(v) Travailleurs agricoles généraux	32	30	29	
(vii) Employés de soutien (commis aux écritures, secrétaires, etc.)	10	9	10	
(viii) Agent d'information	0	0	1	
(ix) Agent administratif	1	1	1	
- Programmeur d'ordinateur	1	1	1	
	77	78	76	

2. a) et b) Non.

L'AMBASSADEUR R. M. TAIT

Question n° 4768—M. MacKay:

1. L'ambassadeur R.M. Tait a-t-il été rappelé de la mission canadienne à la Communauté européenne à Bruxelles et, le cas échéant, à quelle date précise?

2. Quelles fonctions a-t-on confiées à M. Tait après son rappel et, dans chaque cas, quels étaient a) la date d'entrée en vigueur, b) le lieu de l'affectation?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Non. M. Tait est revenu à Ottawa au terme, le 9 septembre 1982, de son affectation comme chef de mission et ambassadeur auprès des Communautés européennes à Bruxelles.

2. Après une période de débrefage au ministère des Affaires extérieures, M. Tait réintégrait le 20 septembre 1982 le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, d'où il avait été détaché pour occuper ses fonctions à Bruxelles. Le 16 février 1983, il était nommé, au ministère des Affaires extérieures, sous-secré-

Code canadien du travail

taire d'État adjoint responsable du Bureau des relations culturelles internationales et entré en fonction à cette même date.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

● (1520)

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

[Français]

Mme le Président: Les avis de motions portant production de documents sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—
PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

Mme le Président: Les projets de loi publics d'initiative parlementaire inscrits au *Feuilleton* avant le n° 67 sont-ils tous reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

PROJET DE MODIFICATION VISANT L'AFFILIATION SYNDICALE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River) propose: Que le projet de loi C-267, tendant à modifier le Code canadien du travail, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

—Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que ce projet de loi est présenté à la Chambre, car je le propose depuis de nombreuses années, et ce ne sera pas non plus la première fois que nos amis du NPD et du parti libéral s'uniront pour étouffer cette mesure, pour la rejeter. Ce projet de loi veut corriger des disparités flagrantes dans nos lois provinciales et fédérales relatives au travail. En vertu de ce bill, nos lois seront plus conformes à l'attitude actuelle de la population et aux méthodes adoptées par d'autres pays industrialisés dont nous affrontons la concurrence sur les marchés internationaux.